

18 SEPTEMBRE 2018

> 01 OCTOBRE 2018



Ordures ménagères : changement de bacs



Le nouveau container pucé.

Dès la fin juin et durant tout le mois de juillet les foyers de la communauté de communes résidant en logements individuels ont été enquêtés dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative. Pour les personnes qui n'ont pas pu l'être, le numéro vert entièrement gratuit reste ouvert pour prendre rendez-vous auprès de la société en charge de l'enquête (0 800 303 008, appel gratuit).

Dotation des nouveaux bacs

Les usagers qui n'ont pas répondu à l'enquête ne pourront pas obtenir un moyen de collecte adapté à la mise en place de la tarification incitative, à partir du 1^{er} janvier 2019. Ils ne pourront plus être collectés.

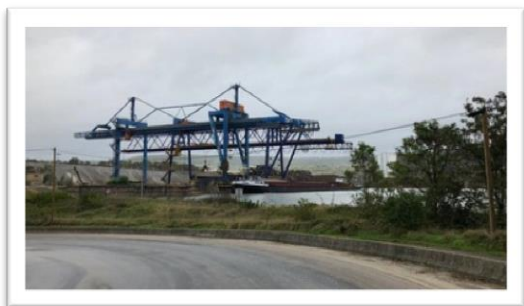
La dotation des nouveaux bacs s'effectuera en même temps que la reprise de l'ancien bac et nécessitera la signature de l'usager sur l'avis de distribution.

Les livreurs passeront à 2 reprises au domicile des habitants entre 11 h et 17 h et entre 17 h et 19 h. Ne seront concernés que les foyers possédant encore l'ancien bac non siglé ou ayant changé leur mode de consommation, nécessitant un bac plus important.

En cas d'absence, un avis de passage sera laissé avec la possibilité de prendre rendez-vous pour récupérer le bac. Pour les bacs situés sur les points de regroupement, un signe distinctif permettant de signaler que le bac n'est pas à collecter sera distribué en même temps que l'autre bac.

Les distributions dans la commune se feront selon du 20 au 26 septembre inclus.

Développement de la zone portuaire



Port de Neuves-Maisons.

Le conseil communautaire réuni jeudi soir à Flavigny-sur-Moselle, a décidé de s'engager dans le développement d'une zone portuaire à Neuves-Maisons. Pour rappel, le 30 mai dernier, le conseil communautaire a validé le projet pour l'implantation d'une zone portuaire sur le secteur dit "La Salière". Pour être exploité, le futur port nécessite d'être desservi par une nouvelle voirie adaptée. Dans ce

contexte, la Com'com de Moselle et Madon réalisera un tronçon de voirie qui traversera la future zone en se substituant à une partie du tracé actuel de la voie d'accès au site industriel (chemin du Haut Clos). Il est envisagé de conserver la voirie actuelle pour en faire un parking pour poids lourds.

Le coût d'aménagement de la voirie est estimé à 507.000 € HT. Concernant le financement, la CCMM mobilise une subvention DETR à hauteur de 202.800 € (40 %). Les porteurs de projet verseront une participation de 152.100 € (30 %) à la CCMM. Le reste à charge pour la collectivité (CCMM) sera donc de 152.100 € correspondant également à 30 %.

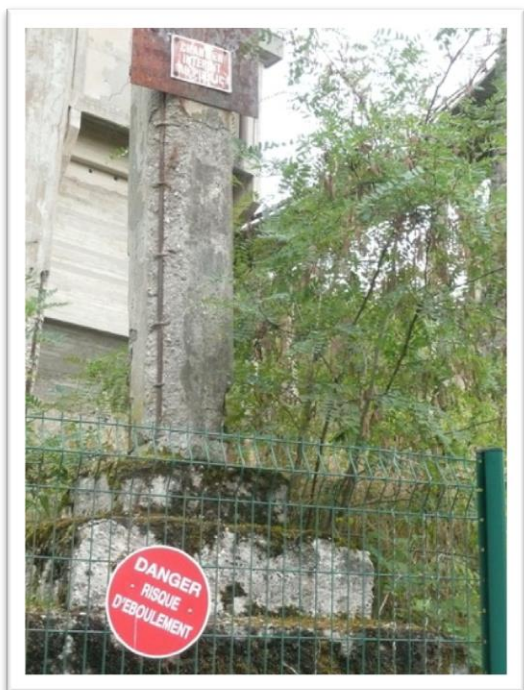
Le conseil communautaire a approuvé la consultation des travaux d'aménagement de cette nouvelle voirie à l'unanimité.



COMMUNES

CCMM

Réhabilitation du Zublin et de la rue Capitaine-Caillon



La rénovation du Zublin sera entreprise, c'est décidé... Mais quand ?

A l'ordre du jour du conseil municipal, beaucoup de travaux : rénovation du Zublin, de la rue Caillon mais aussi construction de la nouvelle gendarmerie.

Les travaux de réhabilitation du Zublin, monument historique, vont commencer a annoncé le maire lors de la réunion du conseil municipal de vendredi soir, mais sans indiquer de date.

Le 2 septembre Guy Bernard, président de l'association Neuves-Maisons Demain, avait demandé au préfet de prendre un arrêté de péril et de fermer la rue devant cette structure « qui présente un réel danger », avec des fers à béton apparents.

« Le Zublin est en sécurité totale » a précisé le maire Jean-Paul Vinchelin. « Il ne faut pas céder au syndrome de Gênes » a ajouté l'adjoint Pascal Schneider.

La date est un peu plus précise concernant la rue Capitaine-Caillon. Sa réhabilitation commencera début 2019, avec une tranche ferme de 413.000 € allant de la gendarmerie à la rue Jules-Ferry et une tranche en option se poursuivant jusqu'au Point-Central de 340.000 €.

Après une attente de douze ans, une nouvelle gendarmerie sera construite avec 30 logements collectifs et individuels pour le personnel.

Une subvention de 6.460 € a été votée à l'unanimité aux différentes associations ayant animé l'opération Zapp'sports cet été, « toujours avec le même succès » a noté l'adjoint Jean-Paul Louis.

La commune rachètera pour 103.000€ les anciens locaux de la Caisse d'épargne, à côté de la mairie, une décision prise avec une abstention.

La « protection fonctionnelle » (protection juridique) a été accordée à MM. Vinchelin et Schneider. S'agissant d'une affaire les concernant, ils n'ont pas pris part au vote (une voix contre).

Mercredi 19 septembre 2018 / Chavigny

Le conseil achète des caméras

Le conseil a voté les délibérations suivantes à l'unanimité.

Statuts modifiés

La modification des statuts de la Communauté de Communes de Moselle et Madon, devant être effectuée pour se mettre en conformité avec la loi, est approuvée.

Rénovation énergétique

Le projet de contrat établi par la Caisse du Crédit Mutuel pour financer les travaux de « rénovation énergétique de la mairie » est approuvé.

Caméras

Un virement de crédits est décidé, notamment pour l'acquisition de caméras complémentaires étant donné les différentes incivilités place de l'Eglise, au City Stade et à l'Espace Chardin.

Immeuble abandonné

La procédure d'expropriation de l'immeuble sis 1 rue Derrière le Berger pour cause d'utilité publique est autorisée, après constat d'abandon manifeste.

Jeudi 20 septembre 2018 / Chaligny

Opération nettoyage de la ville



Des bénévoles réunis lors d'une précé

Deux associations organisent ce samedi une grande opération nettoyage, pour maintenir propres les abords de la commune. Un geste écocitoyen dans une ambiance conviviale.

L'association des parents d'élèves Les 3 Chali', en partenariat avec la jeune association Echo-gestes de Neuves-Maisons et la Communauté de Communes Moselle et Madon, organise ce samedi 22 septembre une marche pour nettoyer et maintenir propres et agréables les abords de la commune.

A l'arrivée, des ateliers seront proposés afin de sensibiliser tous les participants, petits et grands, au tri des déchets, aux écogestes, au respect de l'environnement. Des produits fabriqués localement, comme le miel, le fromage de chèvre, seront présentés.

Le départ aura lieu de l'école Banvoie à 14 h et sera suivi à 16 h d'un goûter et du verre de l'amitié. Après s'être équipés de pinces, gants, gilets et autres matériaux, les volontaires emprunteront un

itinéraire précis, qui permettra également d'éduquer les plus jeunes à la gestion des déchets de manière ludique et éducative.

Venez nombreux avec vos gilets jaunes !

Vendredi 21 septembre 2018 / Bainville-sur-Madon

Le patrimoine sous toutes les formes



Patrimoine : les visiteurs au rendez-vous

Près de 250 spectateurs sont venus profiter du spectacle vivant donné samedi sur le parvis de l'église, à l'initiative de Familles rurales à l'occasion des Journées du patrimoine. La vie du village de 1900 à la Première Guerre mondiale a été retracée à travers divers tableaux. Le dimanche, une balade commentée a emmené une cinquantaine de marcheurs sur les traces du patrimoine. Jacques Callot, Victor

Demongeot, le fort Pélissier, ont été mis en avant par Corinne Bronner, guide d'un jour. Chacun a pu apporter ses anecdotes pour compléter cette visite.

Samedi 22 septembre 2018 / Méréville

Les délibérations du conseil

Les points abordés ont été les suivants :

Tarif location d'une salle communale pour un particulier donnant des cours : Raphaël Stocky, professeur de yoga, auto entrepreneur propose ses services aux habitants désirant faire une activité yoga. La salle lui sera mise à disposition les jeudis de 18 h 30 à 20 h 00. Une convention annuelle lui sera proposée à compter du 1^{er} octobre pour une contribution symbolique, sur la base de 50 €. Séances limitées à 15 personnes. Quant au professeur de relaxation, il officie sous l'obédience du foyer rural, et associée à la vente de carte.

Election d'un représentant au conseil d'administration du CCAS : suite à la démission du membre représentant, le conseil cherche une personne volontaire, en vain ! 1 membre au CCAS n'est pas obligatoire vu que la commune compte moins de 1500 habitants. Cependant si personne ne se désigne, la dissolution du CCAS sera prononcée. Pour le moment, sujet ajourné et reporté.

Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures : la sécurité de la traverse de la commune a fait l'objet d'un avant-projet détaillé de Techniconseil, mandaté par la commune. De biens beaux projets, notamment sécuritaire mais des sommes colossales à engager. Compte tenu du budget, une commission projets et travaux sera mise en place pour déterminer les projets essentiels

Marché de maîtrise d'œuvre espace multi-accueil : la volonté de faire construire une maison d'accueil reste forte. le but est de créer de l'espace, la situation actuelle n'est plus gérable entre les activités à de la salle polyvalente et le périscolaire

Travaux divers : l'arrachage de la haie et la pose de 20 m de clôture du cimetière côté droit, chemin de la Gravière ont été effectués par Environnement plus. Le côté gauche sera également clôturé pour 5000 € TTC.

Recensement 2019 : des agents feront du porte-à-porte pour recueillir les informations, le maire compte sur les habitants pour leur réserver le meilleur accueil.

Mercredi 26 septembre 2018 / Messein

Un distributeur de pizzas bientôt installé sur la commune

Le conseil municipal s'est réuni, la séance de septembre s'est tenue sous la présidence de Daniel Lagrange, maire de la commune. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité. Les décisions du conseil sont les suivantes

La convention signée avec la société « Street Pizza » pour l'installation d'un distributeur à pizzas sur la commune, rue du bois de grève, a été acceptée. Ceci est prévu prochainement.

La modification des statuts de la communauté de communes Moselle et Madon a été approuvée. Le recrutement de vacataires pour le bon fonctionnement de la base nautique sera effectué. Le « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement » (RIFSEEP), a été appliqué, conformément à sa mise en place par la délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2016.

Les tarifs des activités périscolaires pour différents ateliers se déroulant à partir de 16 h (après l'école), ont été fixés.

Le tarif des activités multisports de la Base Nautique pour l'année 2018-2019 a également été fixé.

Le Dispositif de surveillance et d'intervention pour les activités nautiques de la base nautique et de plein air a été adopté.

La convention d'occupation de la salle des associations pour des cours d'anglais de l'association Zack a été acceptée.

La location de la salle du plan d'eau aux particuliers pour la réserver aux associations, aux réunions communales, au « club des générations messinoises » et aux familles en deuil a été supprimée.

Le règlement de location de la salle de l'Acquêt d'Eau a été modifié.

Un bien communal situé allée des Marronniers (annexe de l'ancienne école) a été cédé pour 28 000 euros.

Une subvention pour la St -Nicolas

Le conseil municipal s'est réuni. Voici en bref, les principales délibérations.

Refus de la validation du projet de modification statuaire de la CCMM.

Cette décision n'est pas adressée à la CCMM qui ne fait qu'appliquer la loi, mais bien aux pouvoirs publics.

L'avenant à la convention du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) est accepté.

Le poste d'adjoint administratif à 19h hebdomadaire est accepté et transformé en poste d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Renouvellement de la convention « prévention et santé au travail » pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier prochain.

Adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires avec le centre de gestion 54

Fixation à 10 euros le m2 du prix d'achat des parcelles de terrains en zone AU du PLU

Attribution d'une subvention de 800 euros à familles rurales pour la Saint-Nicolas.



ACTUALITES

DIVERSES

La Métropole par les chemins



La force de frappe du Pôle Henri-Poincaré doit faire partie du Projet métropolitain selon André Rossinot.

Le premier Projet métropolitain a été le plat de résistance du Conseil de la Métropole, présidé par André Rossinot hier après-midi. Pour le réaliser, les élus vont se mettre « en chemins ».

On entre dans le temps du Projet à la Métropole. Il s'agissait de l'adopter et donc d'évoquer son contenu, « qui doit réussir dans la durée », expliquait André Rossinot. Ce dernier cadra le propos. À

l'extérieur, les velléités de l'Alsace à vouloir faire cavalier seul ont conduit les membres du Sillon lorrain à être reçus par l'Etat. Il faut aussi que la Métropole développe ses mobilités vers Pompey, Neuves-Maisons, Dombasle, dans un esprit d'alliance intercommunale.

Se dégage aussi une méthode de travail pour nourrir le Projet : cahiers thématiques, et des ateliers, comme pour le développement durable. Enfin, le président veut mettre au centre la force de frappe de la SEM Henri-Poincaré et ses 600 ha de pôle scientifique.

Cela posé, les élus ont l'un après l'autre, mais pas tous, indiqué ce qu'ils souhaitaient voir contenu dans le Projet. Serge Bouly souhaite la « cohésion des acteurs publics ». Bertrand Kling, comme Danton, veut « de l'audace » et faire de Nancy la capitale de « l'innovation systémique », de « l'humanisme numérique ». Valérie Jurin, lyrique, veut voir « la route semée de fleurs », Eric Pensalfini parle de « Métropole du bien-être », voire « nommée Désir » ! Malika Dati implique les ports fluviaux de Frouard et Champigneulle.

«Ce débat est un peu fade. Après la charrue, on traite les bœufs »

Stéphane Hablot veut « de la coopération et non du ruissellement ». Bertrand Kling aimerait qu'on fixe le cap sur le long terme... Enfin Pascal Jacquemin sort le flingue. « Ce débat est un peu fade. Après la charrue, on traite les bœufs. » Manu Donati estime qu'il faut partir sur un « multipôle ». Enfin Hervé Féron, qui a démissionné de son groupe, mais « en reste solidaire » dit « être partagé entre pleurer d'émotion ou de rire » et estime que le Projet et ses différentes interprétations sont en décalage avec la réalité. « Ce serait merveilleux si tout cela arrivait. Alors je dis chiche ».

Résultat, il s'abstient, comme huit autres représentants de l'opposition de gauche, dont Pascal Jacquemin et Manu Donati.

La suite a permis de retrouver une belle unanimité. Il s'agit des liaisons nord-sud, desserte ferroviaire de Nancy vers Dijon. La Métropole y affirme sa « vigilance », vis-à-vis de la SNCF et demande à participer au groupe de travail proposé par la SNCF et la Région Grand Est. Le tout en réhabilitant et rénovant cette ligne essentielle comme axe européen.

Guillaume MAZEAUD

Le département en alerte renforcée



Les services de l'Etat visitent des exploitations afin d'enclencher la procédure de reconnaissance de calamité sécheresse

Le comité départemental sécheresse s'est réuni ce vendredi pour la quatrième fois en préfecture de Meurthe-et-Moselle afin de réaliser un point de situation de la ressource en eau dans le département.

« L'absence de précipitations notables ces dernières semaines, conjuguée à des températures restées estivales depuis début septembre, conduit à accentuer la baisse générale des débits de tous les cours d'eau dans le département constatée depuis le mois de juillet » indique la préfecture. Les services de l'État ont procédé cette semaine à des analyses de suivi sur toutes les stations. Par ailleurs, le canal des Vosges entre Épinal et Messein et le canal de jonction entre le canal des Vosges et le canal de la Marne au Rhin sont fermés à la circulation fluviale.

Concernant les exploitants agricoles, les services de la direction départementale des territoires procèdent actuellement à la visite d'un panel d'exploitations afin d'enclencher la procédure de reconnaissance de calamité sécheresse. En raison de l'aggravation constatée de la baisse du niveau des cours d'eau, le préfet Eric Freysselinard a placé en alerte renforcée le département.

Sur trois niveaux de restrictions liées à la sécheresse, la Meurthe-et-Moselle passe ainsi en niveau 2 pour l'ensemble des zones de gestion.

Ainsi les particuliers et les collectivités sont soumis, à compter de ce vendredi aux mesures suivantes : tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins non autorisées est interdit. Tout prélèvement par le biais de forage doit être reporté à la fin de la période de sécheresse,

L'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 10 h à 18 h. Le lavage des véhicules à domicile est interdit, il est obligatoire d'aller en station professionnelle, Le lavage des voiries et des trottoirs est limité au strict nécessaire.